

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 25 octobre 2022**, à **19 h 16**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Martin CORBEIL — Parent

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Patrick-André LAVOIE — Communauté

Sébastien POMERLEAU — Parent

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement (Arrivé à 19h21)

Martin TRUDEL — Parent

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — Directeur général

ABSENCES

Aucune

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 25 octobre 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 020-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Patrick-André Lavoie d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Aucune.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 27 septembre 2022;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2022.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Paiement de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021;
 - 4.2. Efficacité CA – Publication n°6 : La formation obligatoire des membres des conseils d'administration : des pratiques à partager.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune.
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et désinstitutionalisation de l'école Saint-Louis-de-France – St-Yves : LANCEMENT DE CONSULTATION;
 - 6.2 *Le Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* – LANCEMENT DE CONSULTATION.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Prévision de clientèles et capacités d'accueil au secteur primaire;
 - 7.2 Présentation du Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement.
8. Rapports
 - 8.1 Rapport du président du CA;
 - 8.2 Rapport du DG;
 - 8.3 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4 Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5 Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1 Période de questions;
 - 9.2 Suivis aux questions;
 - 9.3 Invitation de madame Magalie Deschênes pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet (ajout séance tenante).**
10. Dossiers à huis clos
 - 10.1 Aucun.
11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I—13.3);

C.A. 021-22-23

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 septembre 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 septembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2022

Le directeur général fait un suivi sur le point 6.2 concernant la demande d'agrandissement de l'école secondaire De Rochebelle. Le 30 septembre 2022 est une journée de déclaration de la clientèle pour le Centre de services scolaire des Découvreurs. À ce titre, un point de situation a été fait sur la clientèle au primaire et au secondaire de l'école De Rochebelle. Concernant le secondaire, le nombre d'enfants ayant besoin de francisation a triplé en quelques années, et cela engendre des difficultés dans la capacité d'accueil. À la différence du primaire, où les enfants issus de l'immigration ont accès à un service de francisation dans leurs écoles de quartier, au secondaire, il y a une population plus âgée, pour laquelle l'intégration est plus difficile.

Avec un effectif de quarante à cinquante élèves par an, il avait été décidé à les scolariser tous ensemble, mais avec la forte augmentation de la clientèle, cela représente une grande concentration d'élèves au même endroit et avec le même besoin de francisation. Pour des raisons d'intégration sociale, il semble moins pertinent qu'ils fréquentent tous le même établissement. La demande d'agrandissement est justifiée, et une analyse sur les possibilités pour l'an prochain est en cours. Les membres seront tenus informés.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. PAIEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021

La secrétaire générale mentionne que la séance extraordinaire du 30 novembre 2021 n'a pas été payée aux membres, et précise qu'une régularisation sera effectuée sur le prochain versement pour inclure le paiement de celle-ci.

4.2. EFFICACITÉ CA – PUBLICATION N°6 : LA FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION : DES PRATIQUES À PARTAGER

La secrétaire générale informe le Conseil d'administration que le sixième bulletin thématique sur l'efficacité du Conseil d'administration a été déposé sur la plateforme de gouvernance.

Ce sixième bulletin porte sur la formation obligatoire des membres des conseils d'administration : Des pratiques à partager.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 ET DÉSINSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCOLE SAINTE-LOUIS-DE-FRANCE – SAINT-YVES : LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit établir chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents ainsi que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire des Découvreurs doivent être consultés quant au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 40 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents et le

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Conseil d'établissement doivent être consultés quant aux actes d'établissements;

CONSIDÉRANT la demande de désinstitutionalisation du Conseil d'établissement de l'École Saint-Louis-de-France – Saint-Yves, tel qu'en fait foi la résolution datée du 15 mars 2022 et déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 022-22-23;

CONSIDÉRANT l'article 9.6 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Guy Langlois et résolu unanimement d'amender les considérants et d'ajouter ce qui suit :

CONSIDÉRANT que le personnel du Centre de services scolaire des Découvreurs sera consulté par le biais des Comités de relation du travail;

C.A. 022-22-23

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Martin Corbeil et résolu unanimement de :

- 1) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et prévisions de clientèle* lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 022-22-23 :
 - a) Le comité de parents;
 - b) La ville de Québec;
 - c) La ville de L'Ancienne-Lorette;
 - d) La ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- 2) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le projet de désinstitutionalisation de l'École Saint-Louis-de-France – Saint-Yves qui viendra modifier et créer les actes d'établissements, lequel acte d'établissement présentement en vigueur est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 022-22-23 :

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

- a) Le comité de parents;
 - b) Le Conseil d'établissement de l'École Saint-Louis-de-France – Saint-Yves.
- 3) **PROCÉDER** à une consultation publique de l'École Saint-Louis-de-France – Saint-Yves le lundi 5 décembre 2022 à 19 h par le biais de la plateforme Teams;
- 4) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 25 octobre 2022 au 13 janvier 2023, aux fins d'une adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et prévisions de clientèle* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 janvier 2023;
- 5) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 25 octobre 2022 au 13 janvier 2023, aux fins d'une adoption du projet de désinstitutionalisation de l'École Saint-Louis-de-France – Saint-Yves, de la modification et de la création des actes d'établissements lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 janvier 2023 pour une application dès l'année scolaire 2023-2024.

6.2. **LE CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – LANCEMENT DE CONSULTATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), les parents d'un élève mineur et l'élève majeur ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leurs besoins, parmi les écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que ce choix peut s'exercer chaque année;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), l'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis par le Centre de services scolaire des Découvreurs, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents et les enseignants doivent être consultés quant aux critères d'inscription;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT la décision du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs du 28 janvier 2020 portant le numéro de résolution C.C. 038-19-20 de prioriser le critère de la fratrie à celui de la distance en cas de transfert d'un élève :

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement d'amender le considérant précédent par ce qui suit :

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs du 26 janvier 2021 portant le numéro de résolution C.A. 037-20-21 de prioriser le critère de la fratrie à celui de la distance en cas de transfert d'un élève;

CONSIDÉRANT la désuétude de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*;

C.A. 023-22-23

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unanimement de :

1) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le projet de *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire en y incluant les éléments pertinents de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* a abrogé, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 023-22-23 :

- a) Le comité de parents;
- b) Comité de participation des enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Magalie Deschênes, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement d'amender la proposition numéro (1), et d'ajouter ce qui suit :

- c) Syndicat du personnel professionnel;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

d) Les Conseils d'établissement des quatre (4) écoles secondaires du Centre de services scolaire des Découvreurs;

2) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 25 octobre 2022 au 13 janvier 2023, aux fins d'une adoption du *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 janvier 2023.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. PRÉVISION DE CLIENTÈLE ET CAPACITÉS D'ACCUEIL AU SECTEUR PRIMAIRE

Depuis les dix dernières années, le nombre d'élèves fréquentant nos écoles primaires est en constante augmentation. Pour l'année 2022-2023, plus de 8500 élèves fréquentent nos écoles primaires et les capacités d'accueil de plusieurs bâtiments sont maintenant atteintes.

Dans un contexte où nous avons obtenu le feu vert pour entreprendre trois agrandissements ainsi que la construction d'une nouvelle école, l'objectif de la présentation est de sensibiliser les membres du Conseil d'administration aux enjeux d'organisation scolaire précédant la disponibilité de ces nouveaux espaces.

7.2. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LES RENSEIGNEMENTS QUE DOIT CONTENIR LE RAPPORT ANNUEL D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE OU D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Ce point a été reporté séance tenante afin de respecter l'heure prévue à l'ordre du jour, et ce, à la séance du 29 novembre 2022.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du Conseil d'administration n'a aucune information à transmettre aux membres du Conseil d'administration.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

Le directeur général annonce que la fête des retraités aura lieu le 10 novembre 2022 et invite à nouveau les membres du Conseil d'administration à y participer.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique mentionne que lors de la dernière rencontre du 17 octobre, les points suivants ont été discutés :

- Formation obligatoire des membres des conseils d'établissements de poursuivre la formation obligatoire;
- Nouveau format du rapport annuel en vertu du *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*;
- Un document a été proposé pour l'évaluation de l'efficacité du Conseil d'administration avec une évaluation annuelle.

La prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 21 novembre.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du Comité de vérification mentionne que le prochain Comité de vérification aura lieu le 22 novembre à 19h45.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du 18 octobre a été annulée et que la prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre. Les personnes qui ne peuvent pas y participer sont invitées à envoyer leurs questions.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 octobre 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

9.3. INVITATION DE MADAME MAGALIE DESCHÊNES

Madame Magalie Deschênes mentionne que des portes ouvertes au Centre de formation professionnelle Marie-Rollet se dérouleront le 16 novembre de 13h à 19h, et à ce titre, une invitation sera transmise à l'ensemble des membres à l'issue du conseil d'administration.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 024-22-23

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 25 octobre 2022.

Il est 21H59.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,



Mélanie Charest